

## **MedinCell signe un accord de licence avec le Medicines Patent Pool pour lutter contre la transmission du paludisme, dans le cadre de son engagement pour la santé dans le monde**

Euronext : MEDCL • Montpellier - France • 13 septembre 2022 – 18h00 CEST

---

L'accord de licence vient en complément de la collaboration entre MedinCell et l'agence de santé Unitaid, qui finance le développement du programme mdc-STM, une formulation injectable longue durée expérimentale pour la prévention du paludisme.

Medicines Patent Pool (MPP) est une organisation de santé publique soutenue par les Nations Unies dont la mission est d'améliorer l'accès à des médicaments essentiels dans les pays à revenus faible et intermédiaire, et de faciliter la mise au point de tels médicaments.

L'accord de licence porte sur une formulation injectable d'ivermectine d'une durée d'action de 3 mois, utilisant la technologie BEPO® de MedinCell, pour lutter contre la transmission du paludisme.

L'accord de licence vise à garantir que le produit sera largement distribué dans les pays à revenus faible ou intermédiaire s'il s'avère efficace et sûr.

Toujours endémique dans 91 pays, le paludisme a entraîné 627 000 décès en 2020. Les enfants de moins de 5 ans sont les plus vulnérables, représentant 80 % des décès.

---

Genève (Suisse) et Jacou (France) – Medicines Patent Pool (MPP) et l'entreprise pharmaceutique française MedinCell annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de licence sur un candidat-médicament à action prolongée qui pourrait être utilisé pour lutter contre le paludisme dans les pays à revenus faible et intermédiaire.

Cet accord non exclusif, rendu possible grâce aux financements octroyés aux deux parties par l'agence de santé mondiale Unitaid, permettra au MPP de rechercher les partenaires adéquats pour la mise au point et la commercialisation du mdc-STM, une formulation injectable d'ivermectine d'une durée d'action de trois mois utilisant la technologie BEPO® de MedinCell. Selon les termes de la licence, la fabrication peut être effectuée partout dans le monde, en vue d'une distribution dans les pays à revenus faible et intermédiaire.

Actuellement en phase pré-clinique, ce produit est fondé sur la technologie BEPO® de MedinCell. Cette technologie injectable à base de polymères permet la diffusion prolongée d'ivermectine après une unique injection sous-cutanée pratiquée sur les personnes vivant dans des zones où le paludisme est endémique au début de la saison de transmission de la maladie. Les moustiques qui piquent les personnes ayant reçu une injection d'ivermectine meurent ou sont moins capables de transmettre le parasite responsable du paludisme. Grâce à cette intervention communautaire (les individus recevant l'injection ne seront pas eux-mêmes directement protégés contre le paludisme), le nombre de moustiques baissera, ce qui réduira le risque de transmission de la maladie au profit de l'ensemble de la communauté, en particulier des enfants.

S'il s'avère sûr, efficace et admissible, ce candidat-médicament injectable à action prolongée pourrait avoir un impact significatif sur la transmission du paludisme au sein des populations fortement exposées, en particulier chez les enfants qui sont lourdement touchés.

*« Nous sommes fiers de collaborer avec MedinCell pour accélérer l'élaboration de produits aussi révolutionnaires et faire en sorte que ces innovations, si elles s'avèrent sûres et efficaces, soient disponibles dans les pays à revenus faible et intermédiaire le plus rapidement possible, a déclaré Charles Gore, Directeur Exécutif du MPP. Cette technologie à action prolongée offre de nouvelles perspectives dans la lutte contre le paludisme, et l'accord signé jouera un rôle-clé pour permettre à ceux qui en ont le plus besoin d'accéder rapidement à cette innovation. »*

Le paludisme reste endémique dans 91 pays qui représentent 50% de la population mondiale. Selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, en 2020, 241 millions de personnes ont été infectées dans le monde, dont 95% en Afrique, et la maladie a causé 627 000 décès. Les enfants de moins de cinq ans sont les plus vulnérables et représentent 80% des décès liés au paludisme.

*« La collaboration et l'innovation sont essentielles pour faire face aux grands défis de la santé mondiale, a indiqué Christophe Douat, Président du Directoire de MedinCell. Il est crucial de réunir les meilleurs acteurs pour que ce projet puisse voir le jour et que cette innovation fondée sur notre technologie injectable à action prolongée, si elle s'avère sûre et efficace, ait un impact positif pour les populations touchées. Nous sommes très heureux de nous allier au MPP, qui pourrait jouer un rôle majeur en permettant un accès rapide partout dans le monde à ce nouvel outil de lutte contre le fléau du paludisme. »*

Ce début de collaboration prometteur s'inscrit dans la stratégie d'Unitaid pour accélérer la mise au point de produits à longue durée d'action de qualité et abordables contre les maladies infectieuses. Les financements d'Unitaid permettront à MedinCell d'élaborer des antipaludiques à action prolongée et au MPP de faciliter la production rapide de versions génériques des nouvelles technologies. *« Dans la lutte contre le paludisme, il n'y a pas de temps à perdre. Nous savons que, s'il s'avère sûr et efficace, ce traitement préventif à longue durée d'action contre le paludisme aura un potentiel énorme. En soutenant simultanément la mise au point et l'accès, Unitaid investit sur tous les fronts pour accélérer l'accès à de nouveaux outils de lutte contre le paludisme »*, a déclaré Philippe Duneton, Directeur Exécutif d'Unitaid.

L'accord de licence couvre l'ensemble des pays à revenus faible et intermédiaire et est libre de redevance dans le secteur public. Une redevance raisonnable conforme aux normes du secteur serait appliquée si un marché venait à apparaître pour le produit objet de la licence dans le secteur privé dans des pays à revenus faible et intermédiaire.

[Accéder à l'accord de licence](#)

[Plus sur le travail du MPP concernant les technologies à action prolongée](#)

Le communiqué de presse est également disponible en [anglais](#) et [espagnol](#) (traductions assurées par le MPP)

---

## À propos du MPP

Le Medicines Patent Pool (MPP) est une organisation de santé publique soutenue par les Nations Unies, dont la mission est d'améliorer l'accès à des médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et de faciliter la mise au point de tels médicaments. Au travers de son modèle économique innovant, le MPP collabore avec la société civile, les gouvernements, des organisations internationales, l'industrie, des groupes de patients et d'autres acteurs afin d'établir des priorités, de délivrer des licences sur les médicaments indispensables et de centraliser les actifs de propriété intellectuelle pour faciliter la fabrication de médicaments génériques et l'élaboration de nouvelles formulations.

À ce jour, le MPP a signé des accords avec 16 titulaires de brevets pour 13 antirétroviraux contre le VIH, une plateforme technologique sur le VIH, trois antiviraux à action directe contre l'hépatite C, un traitement contre la tuberculose, quatre technologies à action prolongée, deux traitements antiviraux oraux contre la COVID-19 et 12 technologies liées à la COVID-19. Le MPP a été créé par Unitaid, qui reste son principal bailleur de fonds. Le travail du MPP sur l'accès aux médicaments essentiels est également financé par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Les activités du MPP sur la COVID-19 sont menées avec le soutien financier du Gouvernement japonais, du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et de la DDC.

Contact : [press@medicinespatentpool.org](mailto:press@medicinespatentpool.org)

---

## À propos de MedinCell

MedinCell® est une société pharmaceutique technologique au stade pré-commercial qui développe des médicaments injectables à action prolongée innovants dans de nombreux domaines thérapeutiques, en associant sa technologie brevetée BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. Grâce à la diffusion contrôlée et prolongée du principe actif, la technologie de MedinCell rend les traitements plus efficaces, notamment parce qu'elle permet une meilleure observance des prescriptions médicales. Elle permet également de réduire de manière significative la quantité de médicaments nécessaires dans le cadre d'un

traitement ponctuel ou chronique. La technologie brevetée BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois, à partir d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable, qui se forme immédiatement après une injection sous-cutanée ou locale. MedinCell collabore avec de nombreux acteurs de l'industrie pharmaceutique et des fondations de premier plan pour améliorer la santé dans le monde à travers de nouvelles options thérapeutiques. Basée à Montpellier, MedinCell emploie actuellement plus de 150 personnes de plus de 30 nationalités différentes.  
[www.medincell.com](http://www.medincell.com)

## Contacts

---

MedinCell  
**David Heuzé**  
**Head of communication**  
[david.heuze@medincell.com](mailto:david.heuze@medincell.com)  
+33 (0)6 83 25 21 86

NewCap  
**Louis-Victor Delouvrier / Mathilde Bohin**  
**Investor Relations**  
[medincell@newcap.eu](mailto:medincell@newcap.eu)  
+33 (0)1 44 71 94 94

NewCap  
**Nicolas Merigeau**  
**Media Relations**  
[medincell@newcap.eu](mailto:medincell@newcap.eu)  
+33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.